

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°34-2022

Date de convocation :
23/05/2022

Date d'affichage :
17/06/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 7**

**Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0**

Objet : Dénomination
d'un lieu-dit à l'entrée
d'Hangest-Sur-Somme

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRE Denis,

M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie,
Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, et Mme MEULIN Maryline

Étaient absents et représentés par pouvoir : Mme LEGROS Alexandra (donne pouvoir à M. SINOQUET) ; M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET) ; M. BOULET Bernard (donne pouvoir à M. CLÉRE) et Mme KIENZEL Delphine (donne pouvoir à Mme MEULIN)

M. VAN LAECKEN Patrick est désigné secrétaire de séance.

DÉNOMINATION D'UN LIEU-DIT À L'ENTRÉE D'HANGEST-SUR-SOMME

Pour donner suite aux échanges de Monsieur le Maire avec le Directeur Départemental des Routes, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les propositions pour la dénomination d'un lieu-dit à l'entrée d'Hangest-Sur-Somme :

- La Garenne – Commune de Crouy-Saint-Pierre
- La Fleur des Champs – Commune de Crouy-Saint-Pierre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De nommer le lieu-dit :
La Fleur des Champs – Commune de Crouy-Saint-Pierre

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

